

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et DULIGIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON s'abonne

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Novembre 1877.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

M. Grévy aspirerait-il à une véritable dictature parlementaire? Nous l'ignorons; toujours est-il que, sous prétexte d'assurer la dignité de la Chambre, M. Leblond a singulièrement étendu les pouvoirs coercitifs de l'honorable président.

M. Grévy n'aura qu'un mot à dire pour chasser un député de son siège, et, au besoin, pour le faire empoigner par les huissiers et conduire au violon. En outre, il lui sera toujours loisible de retenir les appointements de nos honorables; mesure peu démocratique assurément, mais qui est destinée à frapper la minorité réactionnaire. Cela n'a pas été décidé sans de vives protestations. M. Paul de Cassagnac est venu déclarer qu'il défendrait l'Empire contre les injures républicaines jusqu'à l'expulsion temporaire et la retenue des appointements inclusivement.

Quant à M. Robert Mitchell, il s'est amusé à prouver à la gauche qu'elle était intéressée à ce que la proposition de M. Leblond fût repoussée. On a ri, mais on a voté en faveur de la proposition.

On reconnaît bien là le libéralisme républicain. Les jacobins de la Convention envoyaient leurs contradicteurs à l'échafaud; nos opportunistes se contenteront de les mettre aux arrêts et à l'amende.

A M. Robert Mitchell succède M. Leblond. D'une voix malade, le député de la gauche vient lire son rapport concluant à l'adoption de la proposition Albert Grévy.

A droite et à gauche, un certain nombre de voix réclament la discussion immédiate, et M. Baragnon paraît à la tribune pour proposer à la Chambre de repousser les conclusions de la commission, et ne point passer à la discussion des articles.

M. Baragnon a soutenu avec une grande vigueur de dialectique que la proposition Albert Grévy est révolutionnaire, inconstitutionnelle, illégale, puérile et odieuse.

Révolutionnaire, parce qu'elle tend à faire du Parlement une sorte de Convention.

Illégale et inconstitutionnelle, parce qu'elle méconnaît l'autorité du Sénat et celle du chef du pouvoir exécutif.

Puérile, parce que, ne pouvant avoir force de loi en dehors de la ratification de la Chambre haute, elle manquerait de sanction.

Odieuse enfin, parce qu'elle rappelle les temps les plus néfastes de notre histoire, parce qu'elle aurait pour effet, si elle était votée, d'attiser les haines, d'encourager les vengeances, d'exciter la délation, de terroriser les gens honnêtes, de diviser la France en deux catégories: les vainqueurs et les vaincus, les accusateurs et les victimes.

« Les commissaires que vous vous proposez de nommer, a dit l'orateur en terminant, ne seront rien, absolument rien; ce ne sera pas une loi qui les aura institués. Si votre résolution est votée, non-seulement je dis que mes concitoyens auront le droit de n'en pas tenir compte; mais, au nom même des principes que votre résolution aura violés, je les invite à vous désobéir. »

Ces paroles énergiques ont soulevé une triple salve d'applaudissements sur les bancs de la droite, et de nombreuses félicitations ont accueilli l'orateur à la descente de la tribune.

M. Baragnon avait porté la question sur le terrain juridique. Sur ce terrain, sa thèse était inattaquable. Aussi, après quelques petites escarmouches, M. Léon Renault a-t-il jugé prudent de battre en retraite.

Toute sa rhétorique ne pouvait prévaloir contre cette vérité que la Chambre seule est inhabile à faire des lois et que dès lors la proposition de M. Grévy est inconstitutionnelle. Négligeant bientôt les arguments de son adversaire, l'ex-préfet de police a développé un vaste réquisitoire contre la politique électorale du gouvernement, réqui-

sitoire accablant, nous le voulons bien, mais qui ne peut suffire à justifier une illégalité.

Au surplus, M. Léon Renault s'est borné à dénoncer, avec une indignation aussi vertueuse que fraîchement républicaine, certains excès de pouvoir des fonctionnaires administratifs. Ce vengeur du suffrage universel, ce galant chevalier de la souveraineté du peuple n'a pas trouvé une parole d'indignation pour flétrir les odieux procédés de ses bons amis de la gauche. Ce qui nous permet de conclure que, d'après M. Léon Renault, les républicains disposent du droit exclusif de violenter la volonté du peuple souverain et de mettre au service de leurs visées électorales la fraude, le mensonge et la calomnie.

On avait espéré un instant que M. Gambetta soutiendrait de son éloquence la rhétorique du député du centre gauche. Mais M. Gambetta était, paraît-il, affligé d'un gros rhume; il s'est contenté de tousser, de cracher, de se moucher et d'interrompre.

Le coryza joue un grand rôle dans la tactique parlementaire de M. Gambetta. Quand le grand opportuniste juge prudent d'esquiver la tribune, il roule autour de son cou un foulard blanc (il n'a pu se résigner encore au foulard rouge) et fait annoncer qu'il ne parlera pas pour cause d'indisposition.

Il n'a point parlé avant-hier. Persuadé qu'il serait habile de faire soutenir la proposition démagogique de M. Albert Grévy par un des chefs les plus autorisés du centre gauche, il a dépêché en avant M. Léon Renault. Ce dernier a consciencieusement rempli sa mission; il a recueilli, en guise de récompense, les félicitations radicales; mais, hélas! les applaudissements du citoyen Bonnel-Duverdier ont manqué à son triomphe.

Tandis que M. Léon Renault recevait les poignées de mains de MM. Germain Casse, Madier de Montjau, Barodet et Clémenceau, M. de Fourtou est monté à la tribune. On a remarqué la pâleur et l'abattement de M. le ministre de l'intérieur. Sans doute aussi il aura été pris d'une indisposition. La

Chambre a renvoyé au lendemain le plaisir de l'entendre.

Séance d'hier mercredi.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion de la proposition Albert Grévy.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, monte à la tribune et dégage, tout d'abord, la personnalité des ministres sur laquelle le dispositif de la résolution déverse l'injure. Il laisse de côté ces paroles et les mesures dont elles sont le prélude.

On ne peut que plaindre ceux qui ne veulent pas comprendre le sentiment qui retient les ministres à leur banc et à leur poste. Le gouvernement entend élargir le débat en exposant son rôle et celui de l'opposition pendant la période électorale.

Le principe de l'intervention du gouvernement a toujours été, à quelque couleur qu'il appartint, contesté par l'opposition et mis en pratique par les hommes au pouvoir.

(La plupart des journaux de Paris arrivés ce matin publient tout ou partie du remarquable discours de M. de Fourtou.)

Chronique générale.

Hier, à l'ouverture de la séance du Sénat, M. le président d'Audiffret-Pasquier a annoncé en ces termes la mort de M. de Franclieu, sénateur inamovible:

« J'ai le regret d'annoncer au Sénat la mort de M. le marquis de Franclieu. (Mouvement.)

« M. le marquis de Franclieu, officier de marine, avait été appelé à faire partie de l'Assemblée nationale, qui l'avait élu sénateur. Tout le monde ici le respectait, et je serai l'interprète de tous en exprimant les regrets que cette perte cause au Sénat. (Assentiment général.) »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLARENS.

NOUVELLE INÉDITE.

(Suite.)

Le senor Ambarès montait l'escalier: je reconnaisais son pas. Alors, je pris à la hâte une enveloppe pour y tracer l'adresse suivante:

A Monsieur Darckley,

à Clarens, par C...

(France),

et j'y glissai un billet ainsi conçu:

« Mon cher ami, à bientôt. — Je suis pressé. — On m'attend. — Ayez l'obligeance de remettre l'enclose à M<sup>lle</sup> A... »

• Votre

• E. B. •

Comme le senor Ambarès entrait, je tenais à la main ma lettre et je chaussais mon deuxième gant.

— Je suis en retard, lui dis-je; mais voici mon excuse.

— Estevan, vous écrivez trop. Moi, je ne me livre à ce travail que très-rarement, et ma santé s'en trouve bien. Je m'en vais vous garder à la campagne au moins huit jours, et, pour le coup, vous ne songerez pas à noircir du papier là-bas. Allons rejoindre votre tante.

Ma tante se prit à rire en voyant ma grosse lettre:

— C'est pour le père?

— Non, pour un ami.

— Mon enfant, cet ami doit être cher à ton cœur, pour que tu lui dises tant de choses.

Je souris et ne répondis pas.

— Eh bien! passons par la rue de la Poste où tu déposeras ta lettre.

Ainsi nous fîmes.

Le senor Ambarès chevauchait à mes côtés: c'était un rude cavalier, j'ose le dire.

La course fut rapide; aussi nous arrivâmes promptement.

Pedro nous attendait sur le perron; puis vinrent M<sup>lle</sup> Navarro et Marguerite qui accoururent pour embrasser ma tante. Réellement, nous étions reçus là avec une saisissante cordialité.

M<sup>lle</sup> Navarro me parut encore plus belle que les autres jours. Je crus même remarquer dans ses traits des faux-fuyants de la physionomie de Mar-

guerite Amavis: sans doute cette illusion venait de l'histoire du chevalier dont j'avais l'imagination pleine. Après tout, il n'y aurait eu là rien d'extraordinaire.

Je dois dire que j'étais dans de très-bonnes dispositions pour voir tout en beau, maintenant que j'avais pu m'adresser par écrit à celle qui me tenait au cœur si tendrement.

Je mentionne ici que j'avais recommandé à la Poste de m'envoyer par exprès chez M<sup>lle</sup> Navarro toutes lettres de France à mon nom, car j'attendais des nouvelles de ma famille et surtout d'Alphonse. La vente probable de Clarens m'intéressait au plus haut degré, puisqu'il devait en résulter le départ de Marguerite; or, savoir où se retireraient M. et M<sup>lle</sup> Mayer était une préoccupation très-grande pour mon esprit.

Pourquoi Marguerite ne viendrait-elle pas à Séville? C'est dans la famille de son père qu'elle se trouverait, et assurément le ciel de l'Espagne ne pouvait que lui être très-favorable. Comme suite à mon *factum* du matin, il m'était bien permis de caresser l'idée d'atteindre un tel but.

Je m'endormis sur ce projet.

Le lendemain matin, avant le lever du soleil, Pedro frappait à ma porte en disant:

— Senor Roldano, c'est moi qui réveille toute la maisonnée. Hâtez-vous!

— Oui, oui! répondis-je en me levant tout d'un

coup comme mû par un ressort.

Ah! que cette course par monts et par vaux me souriait!

J'entendais la voix du senor Ambarès donnant des ordres et celle de Pedro parlant aux chiens et aux chevaux.

En vingt minutes je fus prêt et je descendis dans la cour où se trouvaient deux sénors du voisinage, qu'on me présentait.

C'étaient de graves personnages.

Bientôt après, apparut Marguerite accompagnée de sa mère et de deux dames, sans doute les femmes ou les filles des *caballeros* précités.

Marguerite était éblouissante au milieu d'elles.

Elle avait un petit air décidé qui dévoilait sa joie intérieure, et tandis que les respectables sénors choisissaient pour montures des mules pacifiques, elle sauta légèrement sur un genêt n'ayant rien des allures d'un doux palefroi. L'animal secoua la tête dès qu'il se sentit en mains et fit des voltes gracieuses. La jeune fille le laissa caracolier, puis elle vint se placer entre Pedro et moi. Nous ouvrimus ainsi la marche.

— Mademoiselle, lui dis-je, vous avez le vrai courage d'une écuyère.

— J'en ai pas peur, senor, parce que mon petit cheval n'est pas entêté. N'est-ce pas, *Sileno*? dit-elle en le caressant sur l'épaule.

— Il s'appelle *Sileno*?

On donnait hier comme certain le remplacement du général Berthaut au ministère de la guerre par un général de division dont le nom sera connu, dit-on, aujourd'hui, au conseil des ministres.

La République française imprime la déclaration suivante :

« Une seconde dissolution serait un acte inconstitutionnel, illégal, un coup d'Etat, une violation du pacte de 1875, une violence que les députés ne sauraient accepter. On se réfugierait en vain derrière un vote plus ou moins régulier des sénateurs qui auraient consenti à prendre part à une délibération illégale. La Chambre des députés de 1877 n'aurait pas plus de droit que celle de 1830 de renoncer à son mandat, de se croire déliée de ses obligations, de se soumettre à des décrets ou à des ordonnances arbitraires. La Chambre des députés est la gardienne, elle contient le dépôt sacré de la volonté nationale : il ne lui est pas permis de ne pas se défendre... »

» Donc les députés auraient le devoir de résister à une seconde tentative dissolutionniste. »

Cette déclaration de la République française est, tout à la fois, un attentat à la Constitution, aux pouvoirs du Maréchal et un appel à l'insurrection.

L'opération de la révision du règlement de la Chambre pourrait, dit-on, prendre un caractère des plus graves. C'est à propos de cette révision qu'on songerait à étendre les pouvoirs des questeurs dans le sens d'une disposition de la force armée.

Les gauches se montrent et se disent plus énergiquement opposées à une combinaison Daru qu'au maintien du cabinet de Broglie.

Parmi les sénateurs du centre droit on signale le comte Daru comme ayant tenu, pendant ces derniers jours, le langage le plus énergique en faveur de la politique de résistance et comme ayant adressé les plus vifs reproches au duc d'Audiffret-Pasquier et à M. Bocher.

Au sujet de la mise en liberté de M. Bonnet-Duverdier qui va être demandée, plusieurs membres de la Chambre haute ont déclaré à l'Élysée que le devoir du gouvernement était de faire respecter la loi de gré ou de force par tout le monde, même par la Chambre.

Dans plusieurs cercles officieux, on déclare déjà très-nettement que le moment est venu de savoir si le Maréchal est fidèle à la consigne que lui a donnée la France. Il peut sauver le pays aujourd'hui, ayant pour lui le droit et le devoir à accomplir.

— Oui, en raison de ses gambades lorsqu'il est ivre, à de certains moments.

— De ses gambades ?

— Certainement : il hennit, il piaffe, il saute, il court, il tourne comme un fou !

— Et vous n'avez pas essayé de le corriger de ses licences ?

— Ça m'amuse, au contraire.

Sileno me parut à moi ne pas être si amusant pour une jeune fille. Ce coquin faisait toujours la lunette avec ses deux oreilles, et, par moments, les couchait en arrière à l'instar d'un mauvais sujet. Au moment où les chiens donnèrent, il eut le tremoussement des naseaux d'un vrai guerrier.

Le pays était pittoresque au possible : à notre gauche s'élevait insensiblement un tertre couronné d'arbres, lequel dominait la campagne sur une vaste étendue et finissait ensuite brusquement par des rochers vêtus de ronces et dont le pied descendait dans un ruisseau en cascade. C'était une déchirure admirable à voir. En face, nous avions un bois épais, et à droite la plaine.

Les dames nous dirent qu'elles gravissaient le tertre pour mieux jouir du spectacle et aussi parce qu'elles n'avaient nullement l'intention de se livrer à un exercice fatigant.

Qu'on ne s'attende pas à la description d'une chasse ; il me serait difficile de parler de celle-ci, et j'en vais donner la raison immédiatement.

On lit dans la Correspondance universelle :

« D'après des renseignements particuliers, l'irritation des républicains est très-vive en province. Ils commencent à accuser les députés de manquer, dès maintenant, aux engagements pris par eux au moment des élections, en n'ayant pas encore renversé un ministre qu'ils avaient promis de balayer dès leur arrivée à Versailles. Ils demandent déjà pourquoi le peuple ne marche pas sur la Chambre pour la forcer à faire son devoir, etc., etc. Il fallait, disent-ils encore, ne pas aller siéger à Versailles et s'installer à Paris dès le premier jour de sa rentrée. Le peuple aurait acclamé les députés et brisé la Constitution qui ne devrait plus exister aujourd'hui, etc., etc. »

Une circulaire émanant d'un comité de Paris, adressée à plusieurs comités électoraux de province, les prévient que de nouvelles élections législatives vont avoir lieu dans un grand nombre de départements par suite des invalidations qui vont être prononcées, et qu'il faut, dès maintenant, choisir des candidatures.

L'un des honorables secrétaires du Sénat aurait dit, hier matin, que l'ancienne majorité était sur le point de se reformer à la Chambre haute.

Le proposition de MM. Andrieux, Peiras et Millaud, concernant la cessation des poursuites dirigées contre les députés, a été soumise à la censure du comité directeur des gauches qui l'a approuvée. En nous révélant ce fait, le Journal des Débats dit qu'il résulte d'un relevé fait par l'un des auteurs de la proposition, que dix-huit députés ont été jusqu'ici l'objet de poursuites ou de condamnations ; ce sont : MM. Léon Gambetta, Bonnet-Duverdier, Armand Duportal, Mestreau, Marcelin Pellet, Labadié, Durand (du Rhône), Anthoard, Galpin, Bernard-Lavergne, Viette, Hémon, Arnould, Durieu, Blandin, Sallard, Lesguillon, Paul de Cassagnac.

Il faudrait être doué d'une foi robuste pour croire que le sort de M. de Cassagnac entre pour une part, si faible qu'elle soit, dans l'éclosion de ce projet.

Un Comité de Salut public est en enfantement, et on attribue la rédaction du projet de ce Comité à MM. Albert Grévy, Lepère et Léon Renault.

On connaît les noms des dix-huit personnages qui forment le Comité directeur des gauches. Ce sont :

Pour le centre gauche : MM. de Marcère, Germain, H. de Choiseul, Léon Renault et Belhmont.

Pour la gauche républicaine : MM. Jules Ferry, A. Grévy, Tirard et Antonin Prout.

Pour l'union républicaine : MM. Gambetta, Brisson, Floquet, Lepère et Goblet.

Dès que Sileno vit les mules s'engager dans le sentier du tertre, il lui prit fantaisie de se livrer à ses gambades, à ses patochadas, et tout aussitôt il prit à travers la pelouse. Une fois en haut, Marguerite le cravacha pour le ramener : peine inutile ! L'animal se mit à bondir furieusement en avançant dans la direction opposée.

— Pourquoi qu'il n'ait pas l'idée d'aller ainsi danser au-dessus des roches ! me dis-je en moi-même.

Et m'adressant brusquement au jeune homme :

— Pedro, allons chercher votre sœur !

— Oui, c'est prudent, intervint alors le señor Ambarès. Nous vous attendrons ici.

Sileno, maintenant, tournoyait en secouant sa crinière, et à peine étions-nous arrivés au bout de la montée, que je le vis partir comme un trait, justement vers la déchirure dont je parlais tout à l'heure. Une reculade, un arrêt brusque, un bond, un rien, etc...

J'enfonçai mes éperons dans le ventre de mon cheval, en poussant un cri rauque, et, la cravache haute, je coupai le chemin de manière à arriver, si c'était possible, entre Sileno et le précipice.

Ce qui eut lieu, je n'en ai pas conscience.

Je me vois debout sur les épiers, les bras tendus au devant de Sileno... Puis, plus rien... la nuit !

(A suivre.)

DE BERGUES-LA-GARDE.

Pour l'extrême gauche : MM. Louis Blanc, Lockroy, Madier de Montjau et Clémenceau.

Avant-hier, un grand nombre de sénateurs assistaient à la séance dans la tribune qui leur est réservée : l'un d'eux, membre du groupe constitutionnel, a dit à un de ses collègues : « Nous hésitions jusqu'à ce jour, mais si le Maréchal venait demain nous demander la dissolution, il aurait 45 à 50 voix de majorité. »

Pendant l'interruption de la même séance, le groupe de l'appel au peuple s'est réuni pour savoir s'il devait prendre part à la discussion dans les bureaux. M. Rouher a prononcé un discours pour déclarer que les conservateurs devaient lutter jusqu'au bout et ne jamais désertier leur poste. Les légitimistes ont suivi la même ligne de conduite.

Deux courants bien marqués existent dans la gauche : l'élément modéré, partisan de la politique de concessions, d'apaisement, de raison, et l'élément intransigeant, voulant lutter à tout prix et résister quand même, se contrebalancent actuellement.

Toutefois, la séance de lundi semblerait indiquer que les radicaux entraîneront les timides.

TUMULTE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

On lit dans le Gaulois :

Tapage partout, tel semble être le mot d'ordre. Les élèves de l'école de médecine ont voulu marcher de pair avec les bureaux de l'Assemblée : ils ont profité de la réouverture du cours de M. Chauffard à la Faculté de médecine pour, eux aussi, faire une protestation.

Les tapageurs avaient gardé rancune à l'éminent professeur de l'approbation qu'il avait donnée, dans le conseil supérieur de l'école, au décret de M. Brunet, ministre de l'instruction publique, relatif à la nomination récente de professeurs de clinique.

Excités par certains journaux qui depuis le jour où paraissait ce décret n'ont cessé de l'attaquer, comme savent si bien le faire les républicains, les étudiants attendaient impatiemment ce grand jour.

Aussi, dès l'apparition de M. Chauffard dans le grand amphithéâtre, ces messieurs ont-ils commencé un vacarme effroyable, qu'on se figure une émeute au Jardin des plantes !

Le professeur, profitant d'un moment de silence, voulut prendre la parole ; les cris et les chants redoublèrent. Cette scène honteuse dura dix minutes ; M. Chauffard essaya de nouveau de dire quelques mots de honteuse, la scène devint alors ignoble.

A trois reprises, le professeur voulut commencer son cours ; mais, comme malgré sa patience il ne pouvait arriver à se faire entendre, il dut se retirer.

Ces scènes scandaleuses, qui tendent malheureusement à s'acclimater chez nous, sont véritablement odieuses. Il est absolument insupportable que des étudiants, fussent-ils de dixième année, s'érigent en juges de leurs maîtres. Qui leur a donné qualité pour cela ? D'où prennent-ils cette arrogance ? Supporteraient-ils qu'on se rendit coupable envers eux d'indécences pareilles ?

Mais c'est faire trop d'honneur à ces gamins que de s'occuper d'eux. L'autorité a le devoir de prendre immédiatement contre eux les plus rigoureuses mesures. Il faut à tout prix que l'on rende ces scandales impossibles, et que les vrais travailleurs ne soient plus paralysés par ces jeunes grotesques, apprentis en révolution.

LES RADICAUX ET LES GENDARMES.

Pendant qu'à Paris on fait et l'on défait des ministères, et pendant que certains esprits honnêtement chimériques se flattent de désarmer les gauches par le renvoi de quelques ministres et le changement de quelques préfets, le mouvement radical s'accroît en province, et les violences qui éclatent sur plusieurs points du territoire commencent à donner une idée de l'état où la France tomberait bientôt si le pouvoir échappait aux mains des conservateurs. Les élections du 14 octobre nous ont donné la majorité, sem-

blent dire les radicaux, pourquoi les gendarmes s'avisent-ils de continuer à faire la police ? Et les attaques à la gendarmerie vont se multipliant dans les campagnes et dans les petites villes.

A Lamontgie, dans le département du Puy-de-Dôme, le soir des élections au conseil général, les habitants de la commune accompagnent le président de la commission municipale en chantant la Marseillaise et en criant : « A bas les Badiouets ! » Des gendarmes les invitent au silence. « Aux armes, citoyens ! » s'écrie l'un des perturbateurs ; et, comme les gendarmes veulent le mettre en état d'arrestation, la foule s'amèle. « Enlevez-les, abattez-les ! » s'écrie-t-on de toutes parts. Les gendarmes sont renversés, foulés aux pieds, et on leur arrache leur prisonnier.

A Aubenas, dans le département de l'Ar-dèche, se produit une scène plus grave encore. Le jour des élections, un individu s'approche de deux gendarmes qui stationnaient à la porte de la mairie. « Tas de coquins, tas de brigands, leur dit-il, vous ne nous dicterez plus de lois maintenant. » Les gendarmes veulent le mettre en état d'arrestation. La foule s'y oppose. « Nous vous assommerons plutôt. » Et comme les gendarmes s'efforcent d'emmener leur prisonnier, on se précipite sur eux, on les terrasse, on les accable de coups. Les gendarmes parviennent cependant à se dégager et, tirant leurs revolvers, ils menacent d'en faire usage. Après un instant d'hésitation, la foule revient à la charge ; les gendarmes font feu, et quatre personnes sont plus ou moins grièvement atteintes.

A Arles, le soir de l'échec de M. Tardieu au conseil général, une bande de forcenés se réunit devant la mairie aux cris de : « A bas Mac-Mabon ! à bas les gendarmes ! vive la Commune ! » Le peloton de gendarmerie qui gardait la mairie est assailli à coups de pierres. L'un des gendarmes reçoit même un coup de couteau, et ils étaient sur le point de faire usage de leurs armes pour leur sécurité personnelle, quand heureusement arrive une compagnie de dragons qui débarrasse la place.

De semblables faits sont signalés dans plusieurs départements, et il nous faudra continuer cette chronique de hauts faits des radicaux contre les gendarmes. Mais ne sommes-nous pas déjà en droit de dire que si c'est ainsi que s'annonce la République des républicains, ses débuts n'ont rien de très-rassurant.

Guerre d'Orient.

Les Russes viennent d'avoir un nouveau succès devant Plewna. Le 10 novembre, le général Scobeleff s'est emparé du mont Verde, qui gênait les positions russes. Deux fois les Turcs, qui sentaient l'importance de cette hauteur, sont revenus à la charge pour essayer de la reprendre, mais deux fois ils ont été repoussés.

L'occupation du mont Verde rend plus étroit encore l'investissement de Plewna.

On annonçait, il y a quelques jours, que Mehemet-Ali, prenant le commandement des troupes de Sophia, renforcées par la garnison de Constantinople, devait se porter au secours de Plewna, en ralliant sur sa route les débris de Cheket-Pacha.

Les derniers événements de Constantinople rendent cette opération plus douteuse. En face de l'attitude menaçante de la population et des complots qui se trament dans la capitale, le séraskiérat a décidé que la garnison resterait tout entière dans la ville. On n'ose pas confier le paix publique à la milice qui est une véritable garde nationale, et qui peut se faire la complice ou même l'instrument des révolutions de palais.

Mehemet-Ali ne doit donc plus compter sur cet important renfort qui lui était promis de Constantinople, et par suite sa marche en avant risque d'être retardée.

Il a encore à tenir compte de l'attitude de la Serbie, dont toutes les troupes, sauf deux brigades, sont actuellement massées sur la frontière. Le colonel Bobrikoff, officier attaché à l'état-major général russe, est allé ces jours-ci passer en revue l'armée serbe sur les bords du Timok, comme si cette armée était à la veille d'une entrée en campagne.

De plus, la Correspondance politique, de Vienne, nous annonce une altercation assez vive de M. Cristic, agent de la Serbie à Constantinople, avec Server-Pacha, au sujet

de la présence de l'agent russe, M. Persiani, à Belgrade.

Cette attitude douteuse de la Serbie a sans doute motivé le conseil tenu à Pesth entre l'empereur François-Joseph, l'archiduc Albert, le général Byland et le général Schœnfeld. Le télégraphe nous dit que ce conseil avait pour but des questions techniques au sujet des canons Uchatius.

Mais ces canons, sur lesquels l'état-major autrichien est fixé depuis longtemps, ne pouvaient nécessiter cette brusque convocation, — à moins qu'on ne songe à s'en servir. Et c'est là précisément ce que l'on soupçonne, car les intérêts de l'Autriche lui commandent de surveiller attentivement les menées panslavistes sur ses frontières, et l'impression que peut leur donner une action de la Serbie.

On s'est, du reste, assez vivement ému à Vienne de ce conseil tenu par l'empereur, et tout le monde pense qu'on s'y est occupé beaucoup plus de politique et des éventualités d'intervention que des canons Uchatius.

Ces inquiétudes de Vienne contrastent tristement avec les espérances pacifiques qu'a fait naître à Londres le discours de lord Beaconsfield au banquet de Guildhall. Dans cette malheureuse question d'Orient, quand les craintes de complications s'apaisent d'un côté, elles renaissent d'un autre.

## Etranger.

### LA GRÈVE AUX ÉTATS-UNIS.

La terrible question de la grève aux États-Unis est destinée à reparaître; un de nos amis, qui l'a étudiée sur les lieux, nous adresse de Cincinnati quelques observations qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Les journaux ont jugé d'une manière très-différente les grèves survenues aux États-Unis.

Mais que quelques-uns, effrayés du présent, regardaient l'avenir pour l'annoncer chargé de menaces, d'autres se moquaient et riaient des pessimistes.

Nous étions en France alors; depuis, nous nous sommes étudiés cette grave question sur le terrain même de la révolte. Nous allons donc essayer de dire ici les causes qui ont amené ces grèves et ce qui nous en fait craindre de plus grandes encore.

L'ouvrier gagne facilement sa vie aux États-Unis; aussi voit-on les navires d'Europe amener Irlandais et Allemands en grand nombre, tandis que des bords du Pacifique affluent à San-Francisco les coolies et les Chinois.

Cette foule d'émigrants, à peine débarquée, exige et obtient des salaires considérables, salaires hors de proportion avec ceux d'Europe, mais qui s'expliquent sur un territoire dont le sol, comme le sous-sol, renferme des richesses considérables.

L'ouvrier de race blanche, gagnant beaucoup, est habitué à un bien-être exagéré. L'ouvrier de race jaune ne change guère ses habitudes; il se contente de peu. Plus dur à l'ouvrage, habile et patient, il ne tarde pas à faire une concurrence sérieuse à l'ouvrier de race blanche.

Pendant tout est pour le mieux tant que les affaires sont faciles. Le salaire est alors élevé; mais qu'une crise arrive, directeurs et ouvriers de fer et de charbon se disputent leur personnel. De là, baisse sur le salaire, baisse qui s'accroît d'autant plus que l'état de choses, inhérent à tout pays industriel, ne saurait être conjuré que par l'épargne, la prévoyance du travailleur.

À San-Francisco, le climat, les habitudes ne permettent pas à l'Européen de se contenter du salaire qui suffit à l'émigrant d'Amérique. Aussi, l'ouvrier de race blanche a-t-il essayé d'empêcher le Chinois de lui faire concurrence, en lui faisant interdire le territoire.

Cette demande, repoussée par le gouvernement, devint un prétexte de trouble. Les ouvriers se réunirent par bandes de vingt, quarante, de cent, pour piller, assassiner, et ils prirent le nom de grévistes. — Ne pas commettre de crimes qu'il faudrait punir, — Si le nom diffère, les crimes contre la propriété, la sécurité individuelle, sont toujours les mêmes.

Pour arrêter ces désordres, les troupes furent obligées de tirer sur les grévistes.

Cet argument décisif rétablit le calme dans le pays.

Les capitalistes ont-ils été sagement inspirés en faisant alors un compromis avec les meneurs?

Les affaires ont repris; l'ouvrier a retrouvé un salaire élevé. Songe-t-il à l'épargne? Comprend-il que, participant à la prospérité, il doit partager aussi la gêne, le malaise inhérent à la stagnation de l'industrie et du commerce?

Les mêmes causes n'amèneront-elles pas les mêmes effets? Nous voudrions éloigner cette heure, car le point d'interrogation qui la désigne est douloureux et menaçant.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le quatrième trimestre des assises de Maine-et-Loire ouvrira à Angers lundi prochain 19 novembre, sous la présidence de M. Monden-Gennevraye, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. Bazin et Giraud, conseillers à ladite Cour.

Le jeune Louis Robin, du Pay-Notre-Dame, élève de troisième année de l'enseignement secondaire spécial au collège de Saumur, a obtenu le diplôme d'études devant la faculté des sciences de Rennes.

### CHEMIN DE FER DE LA VENDÉE.

Nous lisons dans la Situation:

Une réunion des obligataires de cette Compagnie, convoquée par le comité spécial, d'accord avec le conseil, a eu lieu jeudi dernier, 8 novembre courant, à la salle Herz. Il lui a été donné lecture de la sentence de la commission arbitrale qui a été chargée de la fixation du prix de rachat des concessions faites à la Compagnie ainsi que du matériel d'exploitation, des bâtiments et des approvisionnements.

Les écritures de la Compagnie portaient les dépenses de construction à environ 51 millions; déduction faite des subventions. Ce chiffre n'a pas été admis. Après un nouvel examen, ces dépenses ont été ramenées à 30,390,000 fr.

La commission n'a pas admis entièrement le chiffre de 6 millions qui lui était demandé pour frais d'administration. Elle a dû leur faire aussi subir une réduction.

Elle a écarté d'une manière absolue le produit de la dernière émission d'obligations montant à environ 14 millions de francs qui a été prêtée à la Banque franco-hollandaise. Elle a en même temps réduit ou rejeté diverses commissions payées à cette même Banque franco-hollandaise pour diverses opérations faites par elle.

Quant aux dépenses de parachèvement des lignes en cours d'exploitation et des dépenses de premier établissement des lignes en cours de construction dont la Compagnie reste chargée, le compte en sera arrêté lorsque l'Etat en aura pris possession. C'est aussi à cette même époque que se fera l'évaluation définitive du matériel roulant, ainsi que des approvisionnements. Provisoirement, la convention se borne à poser les bases de ces évaluations.

Il est, en outre, stipulé que la Compagnie conserve entièrement ses droits sur les avances qu'elle a faites à la Compagnie de Bressuire à Poitiers et à celle de Poitiers à Saumur.

Tel est, dans ses traits généraux, le résumé de la sentence arbitrale dont la mise à exécution reste maintenant subordonnée à la sanction législative.

D'après les explications verbales qui ont été données à la suite de cette lecture, l'ensemble de ressources que le syndicat de la faillite pourra réaliser est estimé à environ 46 millions.

Et en déduisant 3 à 4 millions pour créances privilégiées, ce serait, en chiffre rond, une somme de 42 millions que le capital-obligations, évalué à raison du prix d'émission, et les autres créances formant ensemble un total de 52 millions, auront à se partager.

C'est une répartition de 75 à 80 0/0 que l'on peut espérer. Dans ces conditions, les obligations des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série seraient rem-

boursées entre 215 et 220, celles de la 3<sup>e</sup> série entre 195 et 200, et celles de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> séries entre 180 et 190.

Après que ces renseignements ont été donnés, M. Siegfried, qui était président du dernier conseil d'administration, a suggéré l'idée d'une entente par voie de concordat, entre les obligataires et les actionnaires; ce qui pourrait permettre à la Société de se reconstituer et d'obtenir de l'Etat l'exploitation du chemin, etc., etc.; cette combinaison, selon lui, aurait chance de réussir à l'aide d'un abandon, par les obligataires, de 2 0/0 environ sur le dividende qu'ils auront à recevoir, en bénéficiant, en échange, d'une participation gratuite dans la nouvelle marche de la Société.

Sur ces idées théoriques, des observations ont été échangées de part et d'autre, à titre de conservation plutôt que de discussion, la réunion n'étant que préparatoire, sans caractère officiel.

Une objection essentielle et de principe a été faite autour de nous: c'est qu'une Société ne saurait obtenir un concordat. Une Société est un être moral qui s'éteint et meurt, sans survivance, par la déclaration de faillite. Sa fin est arrivée par le jugement qui l'a déclarée faillie; en même temps, son conseil d'administration disparaît, le mandat que celui-ci tenait des actionnaires tombe, les statuts sont rompus et les actionnaires eux-mêmes n'ont plus aucun pouvoir, c'est une dispersion sans ralliement possible.

Un commerçant failli, au contraire, vit toujours, il se trouve en face de ses créanciers, avec lesquels il peut compter et transiger par la voie du concordat dans la mesure et par les moyens prévus par la loi. Il se doit à ses créanciers, à lui-même, à son honneur commercial, en vue de sa réhabilitation par le paiement intégral de sa dette. Le législateur lui donne les moyens de reprendre la place qu'il a perdue. Rien de plus noble et de plus élevé que cette faculté qui lui est accordée.

Mais une Société frappée par la faillite est éteinte à tout jamais. N'ayant pas de personnalité à défendre, elle n'en a pas à relever. Être moral, elle n'était qu'une fiction qui s'évanouit par le fait, même de la faillite, par suite duquel elle est tombée.

Nous avons entendu d'autres objections sur lesquelles nous passons, laissant à chacun son opinion et aux hommes spéciaux à décider de la question, si elle vient à se présenter.

### On lit dans la Gazette des Campagnes:

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute la communication par laquelle M. l'abbé Mondain, fondateur de l'orphelinat de la Brèille (Maine-et-Loire), nous signalait le mérite d'une nouvelle variété de maïs obtenue par lui au moyen de l'hybridation du maïs Caragua avec le quarantin et réunissant la grande taille du premier à la précocité du second. Nous avons vu au concours régional d'Angers des échantillons superbes de ce maïs récolté au commencement de 1876, et le jury d'Angers n'avait pas hésité à décerner une médaille d'or à l'abbé Mondain pour cette précieuse conquête.

Le Journal d'agriculture pratique a reçu de l'un de ses abonnés, M. Naudin, agriculteur à Collioure (Pyrénées-Orientales), une lettre qui lui donne les nouvelles suivantes du maïs hybride de l'abbé Mondain.

Voici ce que dit M. Naudin:

« Le petit essai de culture que j'en ait fait à Collioure, a confirmé de tous points les dires de l'abbé Mondain; semé un peu tardivement, le 9 mai, c'est-à-dire au moins trois semaines trop tard pour le climat, le maïs hybride était en pleine floraison à la fin de juillet; et sa hauteur variait de 2<sup>m</sup>60 à 3 mètres, malgré la sécheresse et la pauvreté d'une terre laissée sans engrais depuis des années.

« En meilleur sol, et avec plus d'humidité, j'estime que mes plantes auraient 4 mètres, et même davantage, ce qui est à peu près le maximum du caragua. Le maïs géant hybride, car c'est le nom qu'on lui donne, participe cependant au défaut commun à toutes les grandes races, c'est-à-dire que les floraisons mâle et femelle n'y sont pas contemporaines sur le même individu. Dans la race qui nous occupe, les panicules mâles sont d'environ huit jours plus précoces que les inflorescences femelles; aussi ces der-

nières resteraient-elles habituellement infécondes s'il ne leur arrivait du pollen de pieds voisins moins avancés.

« Ce défaut ne tire pas de conséquence si on ne cultive qu'en vue de faire du fourrage; mais il a une certaine gravité quand on vise à obtenir de la graine. On y remédie du reste assez facilement en entretenant quelques graines, huit à dix jours plus tard, dans le premier semis, de manière à obtenir un certain nombre de plantes, convenablement distribuées, dont la floraison mâle coïncide avec la floraison femelle des plantes plus âgées et sert à les féconder.

« J'ajoute à ces détails que, d'après M. l'abbé Mondain lui-même, la nouvelle race de maïs, quoique datant déjà de sept ans, n'est pas complètement fixée, et qu'il faudra encore quelques années de sélection pour en obtenir une parfaite uniformité de taille et de précocité. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Chronique Financière.

Bourse du 14 novembre 1877.

Les syndicats ne veulent pas de contradicteurs; dès que la spéculation à la baisse se hasarde à vendre des rentes à découvert, elle est escomptée. L'affiche des escomptes portait aujourd'hui 115,000 francs de rentes 5 0/0. Les achats des recettes générales contribuaient en même temps à faire le vide sur le marché au comptant, ils atteignirent le gros chiffre de 62,000 fr. de rentes 5 0/0 et de 8,000 fr. de rentes 3 0/0. Le parti de l'abstention fait chaque jour de nouvelles recrues, il suffit donc d'efforts peu considérables pour soutenir et relever les cours. Nos rentes ont gagné aujourd'hui une quinzaine de centimes, elles ont fini à 70.35 et 108.37 1/2. Le marché a constamment fait preuve d'une remarquable fermeté. Cette tenue de nos fonds publics contraste singulièrement avec la gravité de la situation. Il faut s'attendre à le voir persister tant qu'il ne surviendra aucun événement capable d'effrayer les rentiers et de les décider à vider leurs portefeuilles. Le 5 0/0 italien était aussi calme que nos rentes, il a gagné quelques centimes à 71.47 1/2. Les fonds russes ne sont plus aussi énergiquement soutenus par le syndicat qui avait fait à la Russie une avance sur les titres de l'emprunt dont la souscription sera ouverte demain à Berlin et à Amsterdam. Le 5 0/0 1870 finit à 81 après avoir reculé jusqu'à 81 1/2. Les obligations égyptiennes 6 0/0 ont montré leur lourdeur habituelle de 167 à 166.

(Correspondance universelle.)

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peltier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu: tignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10<sup>e</sup> ANNÉE.

## LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
en grand format de 16 pages.  
Résumé de chaque numéro.

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

**4** par AN. **4** par AN.

**PRIME GRATUITE**  
MANUEL DES CAPITALISTES  
Un fort volume in-8.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

## A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS**

Etudes de M<sup>rs</sup> LE RAY et ALBERT, avoués à Saumur,  
Et de M<sup>r</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

### VENTE

SUR LICITATION,  
EN QUARANTE-SEPT LOTS,  
DE DIVERS  
IMMEUBLES

Situés communes de Fontevault (Maine-et-Loire) et de Couziers (Indre-et-Loire),

ET D'UN LOT

### D'ARBRES DE HAUTE FUTAIE

Complantés sur les bois de la Pomèrie, commune de Couziers;  
Le tout dépendant de la succession de M. Richou père, ancien adjoint au maire de Fontevault.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>r</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, le dimanche vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-dix-sept, en la salle de l'école des garçons de la commune de Fontevault, à midi.

Les immeubles, consistant en deux maisons, situés sur la place du Marché, à Fontevault, terres, bois taillis, vignes, pâtures et trois étangs poissonneux, d'un excellent rapport et d'une exploitation facile, seront mis en vente sur la mise à prix totale de cent sept mille quatre cent cinquante-quatre francs quarante-quatre centimes, ci. 107,454 f. 44

Le lot d'arbres de haute futaie, complantés sur les bois de la Pomèrie, et consistant en soixante-dix-sept chênes, sera vendu sur la mise à prix de neuf cent quinze francs, ci. 915

Total des mises à prix: cent huit mille trois cent soixante-neuf francs quarante-quatre centimes, ci. 108,369 f. 44

Consulter, pour les lotissements et les mises à prix partielles, les grandes affiches.

S'adresser, pour tous renseignements, à :

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, poursuivant la vente;  
3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, avoué co-légitant. (394)

Etudes de M<sup>r</sup> CALLIER, avoué à Saumur, successeur de M<sup>r</sup> Bodin, et de M<sup>r</sup> MARCHAND, notaire à Angers, n<sup>o</sup> 12, boulevard du Haras.

### VENTE

Sur licitation, en quatre lots.

1<sup>o</sup> Partie de la ferme de la Désertière;  
2<sup>o</sup> De la ferme de la Martinière, cultivée par Delahaye;  
3<sup>o</sup> Du surplus de la métairie de la Désertière, cultivée par Charbonnier;

4<sup>o</sup> De la ferme de la Martinière, cultivée par François Courant;  
Le tout situé commune de la Poitevinière, canton de Beaupréau, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire),  
Dépendant de la succession de M. Emile-Louis Guionis, décédé mineur, à Nuell, le 18 mars 1875.

L'adjudication aura lieu le dimanche 18 novembre 1877, à midi, à la Mairie de la commune de Jallais, près Beaupréau, par le ministère de M<sup>r</sup> MARCHAND, notaire à Angers, commis à cet effet.

Premier lot.

Partie de la ferme de la Désertière, comprenant des bâtiments, cour, terres et pré,  
Contenant 5 hectares 79 ares 71 centiares, ci. 5h.79a.71c.

Deuxième lot.

La métairie de la Martinière, cultivée par Delahaye, comprenant bâtiments, dépendances, terres et pré,  
Contenant 17 hectares 30 ares 22 centiares, ci. 17 30 22

A reporter. 23 09 93

Report. 23 09 93

Troisième lot.

Le surplus de la métairie de la Désertière, affermée à Charbonnier, comprenant terres et prés,  
Contenant 7 hectares 58 ares, ci. 7 58

Quatrième lot.

La ferme de la Martinière, cultivée par François Courant, comprenant bâtiments, servitudes, dépendances, terres et prés,  
Contenant 18 hectares 69 ares 90 centiares, ci. 18 69 90

Total des contenances: 49 hectares 37 ares 83 centiares, ci. 49 37 83

MISES A PRIX.

En vertu du jugement du tribunal civil de Saumur, du 1<sup>er</sup> février 1877, les immeubles à vendre se seront sur la mise à prix ci-après:

Le 1<sup>er</sup> lot. — Quatorze mille cinq cent quatre-vingt-huit francs, ci. 14,588 f.

Le 2<sup>o</sup> lot. — Trente-un mille deux cent vingt-trois francs, ci. 31,223

Le 3<sup>o</sup> lot. — Treize mille sept cent soixante-onze francs, ci. 13,771

Le 4<sup>o</sup> lot. — Trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux francs, ci. 35,552

Total des mises à prix: quatre-vingt-quinze mille cent trente-quatre francs, ci. 95,134

Les premier et troisième lots pourront être réunis, le jour de l'adjudication, en un seul lot, sur le montant des adjudications partielles.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> MARCHAND, notaire à Angers, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> CALLIER, avoué poursuivant, demeurant à Saumur;  
3<sup>o</sup> Et à M<sup>r</sup> ALBERT, avoué co-légitant. (692)

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19: S'adresser à M<sup>r</sup> THIRFOINE, rue d'Orléans, 85. (571)

Bureau de Bienfaisance de Saumur.

### ADJUDICATION DE FOURNITURES DE PAIN, VIANDE ET BOIS

A faire au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1878.

Le vendredi 21 décembre 1877, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau; Cour-Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain, de viande et de bois, à faire aux pauvres, du 1<sup>er</sup> janvier 1878 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M<sup>r</sup> la Supérieure du Bureau de Bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoir régulier.

Les soumissions seront timbrées et porteront pour suscription: soumission pour la fourniture, soit: pain, viande, bois. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège dudit Bureau de Bienfaisance, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 19 novembre courant, le matin, de neuf à onze heures, et le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 10 novembre 1877.  
Le Vice-Président du Bureau de Bienfaisance,  
PAUL RATOUIS.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Drzé, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur, ou à M. Godet, imprimeur.

(617)

LIQUIDATION

### DE TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINÉAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M<sup>r</sup> BODAIRE, gérant de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 37.

Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés. Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelinéau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un séide permanent de ceux ayant déjà paru.

De même, un assortiment complet en Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soles diverses.

Modèles et Métiers en location.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

### MAISON A. MURAY

Chemisier à Saumur,  
Demande de suite des ouvrières pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de chambre.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours.

ON DEMANDE DE SUITE un garçon et un garçon d'office.  
S'adresser au Café de l'Union.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.